



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 12 juillet 2019
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2019/0152(COD)**

**11227/19
ADD 1**

**RECH 405
COMPET 581
EDUC 350
CODEC 1298
IA 175**

PROPOSITION

Origine:	Pour le secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, directeur
Date de réception:	11 juillet 2019
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2019) 330 final
Objet:	ANNEXE de la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative au programme stratégique d'innovation de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) pour la période 2021-2027: stimuler les talents et les capacités de l'Europe en matière d'innovation

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2019) 330 final.

p.j.: COM(2019) 330 final

Bruxelles, le 11.7.2019
COM(2019) 330 final

ANNEX

ANNEXE

de la

proposition de décision du Parlement européen et du Conseil

**relative au programme stratégique d'innovation de l'Institut européen d'innovation et
de technologie (EIT) pour la période 2021-2027: stimuler les talents et les capacités de
l'Europe en matière d'innovation**

{SEC(2019) 275 final} - {SWD(2019) 330 final} - {SWD(2019) 331 final}

ANNEXE

Table des matières

1.	Introduction	2
1.1.	L'EIT: un instrument d'innovation fondamental de l'UE.....	3
1.2.	Atouts majeurs	3
1.3.	Principaux défis.....	6
2.	Mettre la barre plus haut: l'EIT au cours de la période 2021-2027	7
2.1.	Objectifs	7
2.2.	Place au sein d'Horizon Europe	8
3.	Stimuler les talents et les capacités de l'Europe en matière d'innovation	9
3.1.	Communautés de la connaissance et de l'innovation.....	9
3.2.	Soutenir la capacité d'innovation de l'enseignement supérieur.....	12
3.3.	Activités transversales de l'EIT	14
3.4.	Garantir une action efficace	16
3.5.	Synergies et complémentarités avec d'autres programmes	19
4.	Ressources.....	21
4.1.	Besoins budgétaires.....	21
4.2.	Incidence (suivi et évaluation)	22
5.	Annexe 1A	26
6.	Annexe 1B.....	26

1. INTRODUCTION

Le présent programme stratégique d'innovation (PSI) décrit la stratégie et les priorités de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT) pour la période 2021-2027. Il constitue le principal document d'orientation de l'EIT pour la prochaine période de programmation et définit ses objectifs, ses actions clés, les résultats escomptés et les ressources nécessaires. Le PSI assure l'alignement nécessaire de l'EIT sur la [proposition Horizon Europe], qui constitue le programme-cadre de l'Union en faveur de la recherche et de l'innovation pour la période 2021-2027. Il garantit également des synergies et des complémentarités appropriées entre les activités de l'EIT et d'autres initiatives, politiques et instruments de l'Union.

Le PSI 2021-2027 repose notamment sur l'analyse d'impact réalisée par la Commission européenne. Il tient compte du projet de PSI soumis à la Commission européenne le 20 décembre 2017 par le comité directeur de l'EIT conformément au règlement EIT¹. Il reflète également la nouvelle [proposition Horizon Europe] présentée par la Commission européenne en juin 2018 et, en particulier, le rôle clé de l'EIT dans le cadre du pilier [«Innovation ouverte»] (pilier III), de même que sa contribution à la résolution des problèmes mondiaux, y compris à la réalisation des objectifs chiffrés fixés en matière de climat, à la compétitivité industrielle européenne (pilier II) et à une science d'excellence (pilier I). Le PSI s'appuie sur les enseignements tirés au cours des dernières années de fonctionnement de l'EIT et sur les résultats d'un vaste processus de consultation des principales parties prenantes.

Le PSI tient compte de la planification stratégique d'Horizon Europe pour assurer l'alignement sur les activités du programme-cadre et sur les autres programmes pertinents de l'Union ainsi que la cohérence avec les priorités et les engagements de l'UE et pour accroître la complémentarité et les synergies avec les programmes et priorités nationaux et régionaux en matière de financement.

¹ Règlement (CE) n° 294/2008 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 portant création de l'Institut européen d'innovation et de technologie (JO L 97 du 9.4.2008, p. 1). Modifié par le règlement (UE) n° 1292/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 (JO L 347 du 11.12.2013, p. 174).

1.1. L'EIT: un instrument d'innovation fondamental de l'UE

L'EIT a été créé en 2008 afin de contribuer à une croissance économique et une compétitivité durables en renforçant la capacité d'innovation des États membres et de l'Union européenne. Il a été le premier à intégrer l'éducation, les entreprises et la recherche (le triangle de la connaissance) tout en mettant fortement l'accent sur les talents entrepreneuriaux et sur les compétences en matière d'innovation. L'évaluation à mi-parcours de l'EIT réalisée en 2018 a confirmé que les raisons supérieures ayant présidé à sa création restaient valables et que le modèle d'intégration du triangle de la connaissance axé sur l'innovation demeurerait pertinent.

Dix ans après la création de l'EIT, le rythme de l'innovation s'est accéléré de manière spectaculaire. L'innovation transforme les secteurs économiques, ébranle les entreprises existantes et crée des possibilités sans précédent. Vu l'évolution de l'ordre économique mondial et l'accroissement de la concurrence internationale, la dépendance de l'UE à l'égard des talents et de leur capacité à innover augmente. La coconception, la collaboration et la cocréation alliant plusieurs disciplines et associant l'éducation, les entreprises et la recherche n'ont jamais été aussi importantes qu'aujourd'hui pour contribuer à relever les défis mondiaux liés au changement climatique et à l'utilisation non durable des ressources naturelles, à la transformation numérique, à l'évolution démographique ou à l'avenir des soins de santé et des denrées alimentaires.

Avec la [proposition Horizon Europe] de nouveau programme-cadre en faveur de la recherche et de l'innovation pour la période 2021-2027, la Commission européenne s'est fermement engagée à continuer d'accroître le potentiel d'innovation de l'Europe afin que cette dernière puisse relever les défis de demain. Le rôle spécifique de l'EIT, qui favorise l'innovation en réunissant les acteurs des entreprises, du monde de l'éducation, de la recherche, du secteur public et de la société civile, est renforcé par la place qu'il occupe au sein du [pilier «Europe innovante»] de [la proposition Horizon Europe]. La [proposition Horizon Europe] reflète les ambitions croissantes de l'UE en matière d'innovation et la nécessité de les traduire dans les faits.

1.2. Atouts majeurs

Depuis sa création, l'EIT s'est progressivement positionné en tant qu'un instrument efficace pour relever les défis de société. Il opère essentiellement par l'intermédiaire de communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI), qui sont de grands partenariats européens réunissant des établissements d'enseignement et de formation, des entreprises et des instituts de recherche. Il existe actuellement huit CCI qui sont actives dans les domaines suivants: le changement climatique, la transformation numérique, l'énergie, l'alimentation, la santé, les matières premières, la mobilité urbaine et l'industrie manufacturière à valeur ajoutée (voir figure n° 2).

Chaque CCI est organisée autour de cinq à dix centres de co-implantation² qui sont destinés à servir de pôles géographiques pour l'intégration concrète du triangle de la connaissance. Ceux-ci sont organisés et structurés en fonction de leur contexte d'innovation national et régional respectif et s'appuient sur un réseau paneuropéen de laboratoires, de bureaux ou de campus existants des principaux partenaires des CCI.

² Un «centre de co-implantation» est une zone géographique dans laquelle les principaux partenaires du triangle de la connaissance des CCI sont installés et peuvent facilement entrer en interaction, faisant office de point de contact pour l'activité des CCI dans cette zone.

Les CCI cherchent à gérer des portefeuilles d'activités du triangle de la connaissance passant par:

- des *activités d'éducation et de formation* à forte composante entrepreneuriale pour former la prochaine génération de talents, y compris la conception et la mise en œuvre de programmes portant le label EIT³, en particulier au niveau du master et du doctorat;
- des *activités soutenant l'innovation* en vue de concevoir des produits, des processus et des services innovants qui répondent à des perspectives commerciales spécifiques;
- des *activités de création d'entreprises et d'appui à ces dernières*, telles que des mécanismes d'accélération pour aider les entrepreneurs à traduire leurs idées en projets d'entreprise réussis et accélérer le processus de croissance.

Les CCI constituent des écosystèmes d'innovation dynamiques qui produisent un large éventail de résultats (voir figure n° 1 ci-dessous).



Figure n° 1: résultats de l'EIT à ce jour, source: EIT.

L'éducation et la formation ainsi que le développement des talents et des compétences sont au cœur du modèle de l'EIT. Aucune autre action de l'UE dans le domaine de l'innovation n'inclut l'enseignement supérieur dans la chaîne de valeur de l'innovation dans la mesure où l'EIT le fait. Les activités menées par l'EIT en lien avec l'éducation sont essentielles à l'émergence d'innovateurs hautement qualifiés et dotés d'un très grand esprit d'entreprise. En 2017, plus de 1 700 diplômés avaient réussi un master et/ou un doctorat estampillé «EIT» et des milliers avaient participé à des activités d'éducation à l'esprit d'entreprise et à l'innovation.

Le ciblage des problématiques mondiales par l'intégration du triangle de la connaissance distingue l'EIT des autres instruments d'innovation. En accordant aux CCI des subventions d'une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans, l'EIT contribue à la réalisation de son objectif à long terme consistant à relever les défis mondiaux grâce à des produits et services innovants et à apporter des avantages concrets à la société et aux citoyens. L'EIT a également fixé pour objectif aux CCI de devenir financièrement viables après 15 ans, une caractéristique unique qui en fait un instrument d'innovation axé sur les entreprises et les résultats. Dans ce contexte,

³ Le label EIT est un label de qualité décerné par l'EIT à un programme d'enseignement d'une CCI qui satisfait à des critères de qualité spécifiques liés, entre autres, à l'éducation à l'entrepreneuriat et aux programmes innovants d'apprentissage par la pratique.

les CCI doivent élaborer et mettre en œuvre des stratégies de création de recettes afin de maintenir leur écosystème d'innovation au-delà de la période couverte par la convention de subvention.

L'approche de l'EIT contribue à la fois à des innovations incrémentales et à des innovations disruptives, destinées à remédier efficacement aux défaillances du marché et à participer à la transformation des différents secteurs d'activité. Elle permet la création de stratégies commerciales à long terme pour relever les défis mondiaux et contribue à mettre en place les conditions-cadres indispensables au bon fonctionnement et à l'expansion de l'écosystème d'innovation ainsi qu'à l'essor de l'innovation.

L'EIT offre une plateforme efficiente et efficace pour lancer, développer et gérer des CCI ayant de vastes effets de réseau et d'importantes retombées positives (voir figure n° 2 ci-dessous). La première génération de CCI (EIT Digital, EIT Climate-KIC et EIT InnoEnergy), lancée en 2009, est désormais bien établie et arrivée à maturité; après 2024, les accords-cadres de partenariat correspondants prendront fin, conformément à la durée maximale des subventions. Une deuxième et une troisième génération de CCI [EIT Health et EIT Raw Materials (2014), EIT Food (2016)] sont en train de mûrir. Les deux CCI désignées en décembre 2018, EIT Urban Mobility et EIT Manufacturing, débutent leurs activités en 2019.

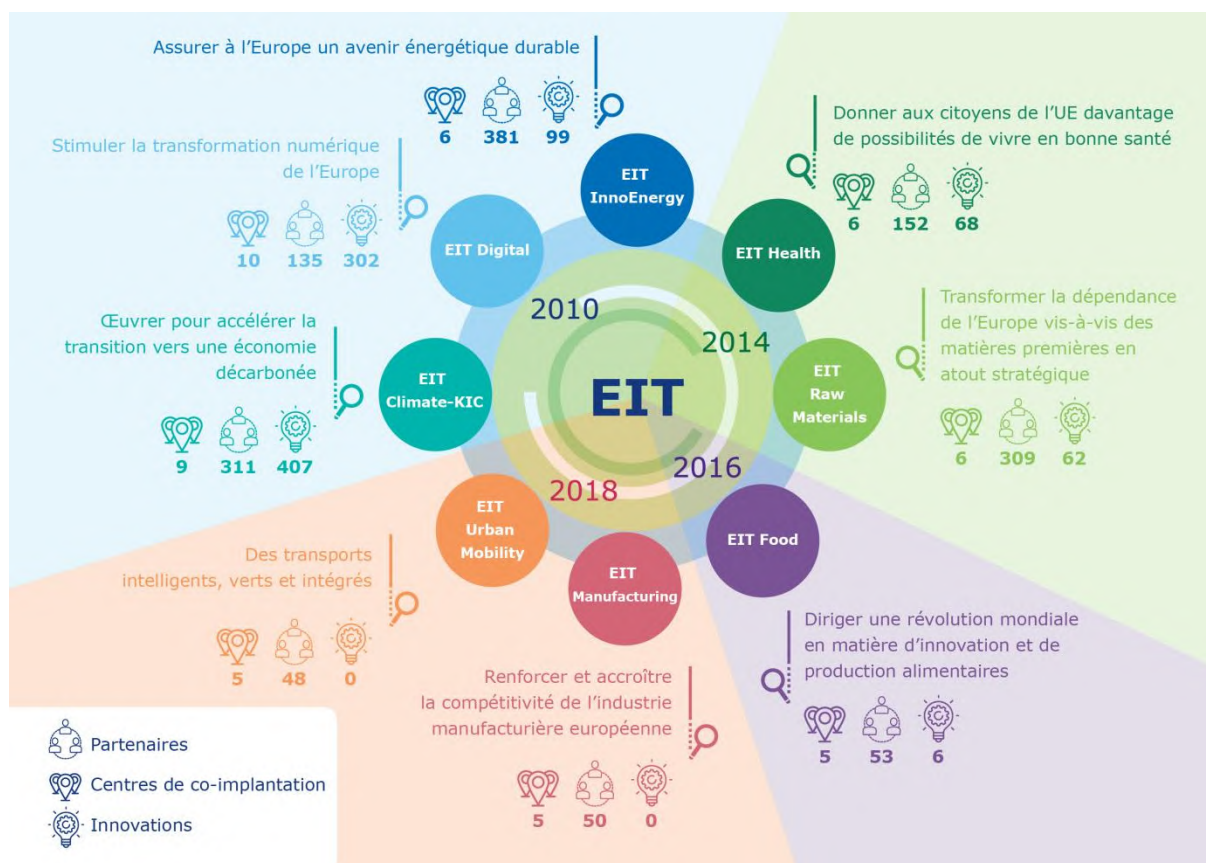


Figure n° 2: communautés de la connaissance et de l'innovation de l'EIT, source: Commission européenne.

Avec ses huit CCI comptant plus de 1 000 partenaires issus du monde des entreprises, de la recherche et de l'éducation, l'EIT constitue le plus grand écosystème d'innovation soutenu par l'UE. Il a apporté son soutien à plus de 1 200 jeunes pousses et entreprises innovantes, ce qui leur a permis d'attirer plus de 890 millions d'EUR de financements extérieurs et de créer plus de 6 000 emplois. Plus de 50 % des partenaires des CCI proviennent du secteur des entreprises (industrie, PME et jeunes pousses), ce qui prouve que l'instrument est proche du

marché. L'augmentation du nombre de partenaires de chaque CCI montre l'attrait et le potentiel à long terme du modèle de l'EIT. En 2019, plus de 600 entreprises, 250 établissements d'enseignement supérieur, 200 instituts de recherche et plus de 50 organisations de la société civile et autorités participaient aux CCI de l'EIT.

Dans le contexte des disparités régionales persistantes du point de vue des performances en matière d'innovation, l'EIT a lancé en 2014 un programme régional d'innovation (PRI) visant à élargir son rayonnement régional aux pays innovateurs modestes et modérés. Grâce au PRI, l'EIT a étendu ses activités dans toute l'Europe et offre à présent aux régions présentant de faibles performances en matière d'innovation la possibilité de participer à des activités du triangle de la connaissance dans le cadre de la communauté d'une CCI. Cela se reflète également dans la part des fonds de l'EIT allouée aux partenaires de l'EU-13 (8,3 % contre 4,8 % en ce qui concerne Horizon 2020 à partir de 2018).

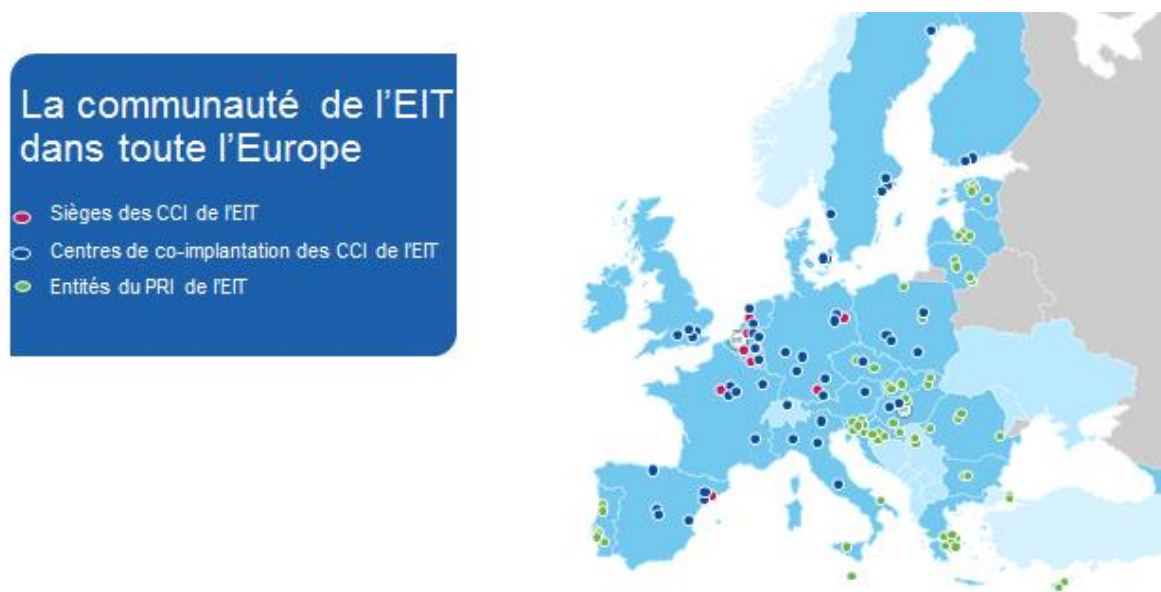


Figure n° 3: L'EIT en Europe, source: EIT, 2018.

L'EIT a pu rester flexible et mettre en place les principes et les règles de gouvernance nécessaires à la bonne gestion de ses CCI dans le cadre général d'Horizon 2020, conformément au règlement EIT. Son indépendance opérationnelle lui a permis de tester et de mettre en œuvre efficacement un certain nombre de nouveautés dans la gestion de ses bénéficiaires, comme un mécanisme de financement concurrentiel, des objectifs en matière de viabilité financière et des indicateurs de performance clés spécifiques.

1.3. Principaux défis

L'EIT s'inscrit dans le cadre général d'Horizon Europe, qui vise, entre autres, à générer un impact scientifique, économique/technologique et sociétal afin de renforcer les bases scientifique et technologique de l'Union, à concrétiser les priorités stratégiques de l'Union, à favoriser le développement de sa compétitivité dans tous les États membres, y compris celle de son industrie, et à contribuer à répondre aux problématiques mondiales, notamment en poursuivant les objectifs de développement durable. L'une des conditions essentielles pour y parvenir consiste à répondre à la nécessité persistante d'accroître la capacité d'innovation

dans toute l'Union. En particulier, trois défis auxquels l'UE est confrontée guideront les actions de l'EIT au cours de la période 2021-2027, comme en témoignent ses objectifs généraux.

Premièrement, les économies d'aujourd'hui reposent de plus en plus sur les compétences et les capacités des personnes et des organisations à transformer des idées en produits et en services. Les compétences en matière d'innovation et la culture entrepreneuriale font aujourd'hui toute la différence, en particulier dans les domaines technologique et scientifique, mais aussi, de plus en plus, dans d'autres disciplines. Il est grandement nécessaire de continuer à renforcer la capacité d'innovation des établissements d'enseignement supérieur en Europe. L'EIT est extrêmement bien placé pour ce faire dans le cadre d'Horizon Europe.

Deuxièmement, la proximité physique est un facteur clé pour faciliter l'innovation. Les initiatives qui visent à développer des réseaux d'innovation et à fournir des services soutenant la création, le partage et le transfert de connaissances jouent un rôle essentiel dans la promotion des interactions entre les entreprises, les universités, les instituts de recherche, les pouvoirs publics et les particuliers. Néanmoins, les performances en matière de recherche et d'innovation sont très variables dans l'UE, comme le montre le tableau de bord européen de l'innovation publié chaque année. Il est d'une importance cruciale que l'innovation soit inclusive et ancrée dans les territoires locaux. Les activités de l'EIT, grâce à leur approche «territorialisée», sont bien adaptées pour contribuer au renforcement des écosystèmes d'innovation locaux.

Troisièmement, des écosystèmes d'innovation dynamiques nécessitent une combinaison de connaissances, d'infrastructures et de talents. Des conditions-cadres relatives à la coopération entre la recherche, l'éducation et l'innovation en Europe, parallèlement à des synergies fortes, doivent être mises en place pour faire en sorte que les ressources, qui sont limitées, soient investies de manière adéquate et efficiente dans la recherche et l'innovation. L'approfondissement de l'intégration du triangle de la connaissance par l'intermédiaire des CCI existantes et nouvelles est un moyen avéré de promouvoir un environnement propice à l'innovation et constitue un objectif directeur de l'EIT.

2. METTRE LA BARRE PLUS HAUT: L'EIT AU COURS DE LA PERIODE 2021-2027

L'EIT, en tant que partie intégrante du programme Horizon Europe, contribuera à la réalisation de ses objectifs et priorités généraux. Les CCI feront partie des partenariats européens institutionnalisés, ce qui signifie qu'elles suivront une série de principes et de critères liés au cycle de vie afin de garantir une approche plus cohérente, plus ouverte et plus axée sur les effets. Les objectifs généraux de l'EIT reflètent donc son rôle général dans Horizon Europe et sa place au sein du [pilier «Europe innovante»].

2.1. Objectifs

Les grands domaines d'intervention de l'EIT sont définis dans [la proposition Horizon Europe]. L'EIT continuera à soutenir ses communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI) afin de renforcer les écosystèmes d'innovation qui permettent de relever les défis mondiaux. Pour ce faire, il favorisera l'intégration de l'éducation, de la recherche et des entreprises, créant ainsi des environnements propices à l'innovation, il promouvra et soutiendra une nouvelle génération d'entrepreneurs et il encouragera la création d'entreprises innovantes en étroite synergie et complémentarité avec le CEI. En particulier, il:

- (1) renforcera, dans toute l'Europe, les écosystèmes d'innovation durable;

- (2) encouragera l'innovation et l'esprit d'entreprise par une meilleure éducation;
- (3) apportera au marché de nouvelles solutions pour répondre aux problématiques mondiales.

Compte tenu des défis auxquels l'EIT est confronté (décrits au point 1.3.) et afin de contribuer aux objectifs généraux susmentionnés, définis pour l'EIT dans la [proposition Horizon Europe], les objectifs spécifiques de l'EIT pour la période 2021-2027 sont les suivants:

- (a) accroître l'incidence des CCI et de l'intégration du triangle de la connaissance;
- (b) renforcer la capacité d'innovation du secteur de l'enseignement supérieur en promouvant le changement institutionnel dans les établissements d'enseignement supérieur;
- (c) élargir le rayonnement régional de l'EIT afin de remédier aux disparités régionales en matière de capacité d'innovation au sein de l'UE.

2.2. Place au sein d'Horizon Europe

En réalisant ces objectifs, l'EIT contribuera à l'impact scientifique, économique/technologique et sociétal d'Horizon Europe. Il continuera à renforcer les écosystèmes d'innovation qui permettent de relever les défis mondiaux en favorisant l'intégration du triangle de la connaissance dans les domaines d'activité des CCI. Le processus de planification stratégique d'Horizon Europe garantira un alignement plus étroit des activités de l'EIT sur le reste du programme. Sur la base de ses résultats avérés, l'EIT jouera un rôle important au sein du pilier «Innovation ouverte».

L'établissement d'importantes synergies entre l'EIT et le Conseil européen de l'innovation sera essentiel pour l'incidence du **pilier** [«**Europe innovante**»]. L'EIT et le CEI mèneront des activités complémentaires visant à rationaliser l'aide apportée aux entreprises innovantes. En se fondant sur l'expertise de ses CCI, l'EIT fournira des services d'accélération d'entreprise et des formations aux bénéficiaires d'un financement du CEI.

En outre, l'EIT facilitera l'accès des bénéficiaires du CEI aux écosystèmes d'innovation des CCI et aux acteurs pertinents du triangle de la connaissance. De cette manière, les bénéficiaires du CEI pourront participer activement aux activités des CCI et bénéficier des services de ces dernières. Parallèlement, les bénéficiaires de l'EIT pourront demander à bénéficier des instruments du CEI lorsqu'un soutien de la part des CCI de l'EIT ne sera pas disponible. Le CEI pourra aider les jeunes pousses soutenues par les CCI et présentant un fort potentiel de croissance à se développer rapidement. En particulier, les entreprises les plus innovantes soutenues par les CCI pourront, si elles sont sélectionnées dans le cadre du CEI, bénéficier du soutien sous la forme d'un financement mixte proposé par l'Accélérateur du CEI et/ou de l'appui financier offert par les instruments InvestEU.

L'EIT veillera également à renforcer les synergies avec les programmes et initiatives du **pilier** [«**Science d'excellence**»], de manière à accélérer le transfert des connaissances résultant de la recherche fondamentale dans des applications concrètes bénéficiant à la société. En particulier, en ce qui concerne les actions Marie Skłodowska-Curie (AMSC), l'EIT collaborera au développement des compétences entrepreneuriales et d'innovation des boursiers AMSC.

L'EIT contribuera au **pilier** [«**Problématiques mondiales et compétitivité industrielle**»] et complètera les activités pertinentes afin de relever les défis mondiaux et d'accroître la

compétitivité de l'UE à l'échelle mondiale. En particulier, par l'intermédiaire de ses CCI, l'EIT s'efforcera de contribuer aux missions et aux pôles thématiques pertinents ainsi qu'aux autres partenariats européens, notamment en soutenant des mesures axées sur la demande et en fournissant des services d'exploitation afin de stimuler le transfert de technologies et d'accélérer la commercialisation des résultats obtenus.

L'EIT assurera la cohérence avec le volet «écosystèmes européens d'innovation» d'Horizon Europe. En particulier, il participera activement aux activités du forum CEI et établira des liens entre la communauté de l'EIT et les activités pertinentes soutenant les écosystèmes d'innovation afin d'éviter les répétitions d'activités et de veiller à la cohérence et à la complémentarité des actions.

Les possibilités de synergies entre le volet «partager l'excellence» d'Horizon Europe et les activités de sensibilisation soutenues par l'EIT seront également étudiées. En particulier, les pays cibles du volet «partager l'excellence» d'Horizon Europe pourront tirer parti de l'expertise et du soutien de l'EIT pour développer des activités en aval (c'est-à-dire proches du marché), comme le groupe cible des activités de sensibilisation de l'EIT.

3. STIMULER LES TALENTS ET LES CAPACITES DE L'EUROPE EN MATIERE D'INNOVATION

La stratégie de l'EIT pour la période 2021-2027 reposera sur le renforcement de son rôle, l'accent étant placé sur des actions par lesquelles il apportera une valeur ajoutée au niveau de l'UE et contribuera à la réalisation des objectifs d'Horizon Europe. Premièrement, l'EIT continuera à soutenir la capacité d'innovation et les écosystèmes par l'intermédiaire des CCI et de la poursuite de leur développement et de leur expansion, ainsi qu'en lançant de nouvelles CCI. Deuxièmement, en s'appuyant sur son expérience de l'intégration du triangle de la connaissance, l'EIT soutiendra directement le développement des capacités entrepreneuriales et d'innovation dans le secteur de l'enseignement supérieur. Enfin, grâce à des mesures transversales plus efficaces, l'EIT veillera à ce que son incidence au niveau de l'UE augmente. En outre, l'EIT améliorera également ses activités dans un certain nombre de domaines afin d'en accroître l'efficacité, l'efficience et l'impact.

3.1. Communautés de la connaissance et de l'innovation

(1) Soutien aux CCI existantes

L'intégration du triangle de la connaissance par l'EIT et les CCI aux niveaux de l'UE, des États membres, des régions et des collectivités locales restera une tâche essentielle pour renforcer les écosystèmes d'innovation et les rendre durables, ainsi que pour élaborer de nouvelles solutions aux problématiques mondiales. L'EIT continuera de soutenir un portefeuille de CCI (voir figure n° 2) et renforcera encore l'efficacité de sa plateforme pour lancer, développer et gérer ces dernières. Les CCI continueront d'exercer leurs activités par l'intermédiaire de centres de co-implantation. Elles continueront de tendre à la viabilité financière afin de devenir financièrement indépendantes de la subvention de l'EIT à long terme (au plus tard après 15 ans) en mobilisant des investissements publics et privés.

L'EIT consacrera une grande partie de son budget au soutien aux CCI. Il suivra et analysera leurs performances et veillera à ce qu'elles contribuent à ses objectifs et à ceux du programme Horizon Europe. Au-delà du soutien financier, sur la base des enseignements tirés, l'EIT assurera la supervision stratégique des CCI et leur fournira des orientations sur des questions

horizontales et spécifiques, y compris sur l'établissement de synergies au sein d'Horizon Europe et avec d'autres initiatives de l'UE. En particulier, l'EIT aidera les CCI à mettre en place des interfaces et à encourager les activités communes avec les partenariats européens pertinents et avec d'autres initiatives et programmes pertinents de l'Union.

Il surveillera aussi l'attribution du label EIT aux programmes d'éducation et de formation des CCI et étudiera la possibilité de mettre en place un mécanisme d'assurance de la qualité plus efficace, comprenant la reconnaissance et l'agrément externes du label EIT.

L'EIT facilitera les services partagés à l'égard des CCI et les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre celles-ci et encouragera la collaboration entre elles (activités inter-CCI) sur des sujets à la fois thématiques et horizontaux. Le potentiel des activités inter-CCI est le plus élevé lorsque plusieurs CCI répondent déjà à des priorités stratégiques communes de l'UE pour lesquelles aucune CCI spécialisée n'existe. Le rassemblement des communautés des différentes CCI dans le cadre d'actions communes spécifiques d'intérêt mutuel présente un potentiel de synergies élevé et l'EIT encouragera ces activités et participera activement à la définition du contenu et de la structure des activités inter-CCI. L'EIT surveillera la mise en œuvre des activités inter-CCI ainsi que les résultats obtenus, le but étant que ces activités fassent partie intégrante des stratégies des CCI.

(2) Accroître l'incidence régionale des CCI

L'EIT renforcera encore son incidence au niveau régional grâce à une plus grande **ouverture** à l'égard des partenaires et parties prenantes potentiels et à une meilleure articulation de la **stratégie régionale** des CCI, y compris des liens avec les stratégies pertinentes de spécialisation intelligente.

Le programme régional d'innovation de l'EIT (PRI), piloté par l'EIT et mis en œuvre par les CCI, fonctionne jusqu'ici sur une base volontaire. À partir de 2021, le PRI de l'EIT fera partie intégrante de la stratégie pluriannuelle des CCI. L'EIT continuera à fournir des orientations et un appui aux CCI pour l'élaboration des stratégies pluriannuelles en lien avec son PRI et leur mise en œuvre. Les activités du PRI de l'EIT se poursuivront, avec un soutien accru à la capacité d'innovation des pays et des régions qui sont moins performants sur le plan de l'innovation. Le budget de l'EIT consacré à la mise en œuvre des activités du PRI représentera au moins 10 % du soutien financier global apporté par l'EIT aux CCI, augmentant ainsi le nombre de partenaires des CCI provenant des régions ciblées. Les activités soutenues au titre du PRI viseront à:

- améliorer les capacités d'innovation de l'écosystème local au moyen d'activités de renforcement des capacités et d'interactions plus étroites entre les acteurs locaux de l'innovation (groupements, réseaux, autorités régionales, établissements d'enseignement supérieur, instituts de recherche, établissements d'EFPI);
- relier les écosystèmes d'innovation locaux aux écosystèmes d'innovation paneuropéens par la coopération avec les CCI de l'EIT et leurs centres de co-implantation.

En outre, afin de garantir une intégration plus poussée des CCI dans les écosystèmes d'innovation locaux, chaque CCI sera tenue d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie visant à renforcer les relations avec les acteurs de l'innovation aux niveaux régional et local, dont l'EIT surveillera activement la mise en œuvre. Une approche «territorialisée» de l'innovation devrait être intégrée dans la stratégie pluriannuelle et le plan d'entreprise de chaque CCI et s'appuyer sur les centres de co-implantation de cette dernière (et le PRI), afin

de tirer parti de leur rôle de point d'accès à la communauté de la CCI et d'interaction avec les partenaires co-implantés. Les CCI devraient démontrer qu'elles ont établi des liens avec les stratégies locales de spécialisation intelligente et avec les activités des plateformes thématiques et des initiatives interrégionales pertinentes, y compris les autorités de gestion des Fonds ESI. L'EIT surveillera aussi la manière dont les centres de co-implantation fonctionnent et la façon dont ils s'intègrent dans les écosystèmes d'innovation locaux.

(3) *Lancement de nouvelles CCI*

Afin de contribuer à relever les défis mondiaux nouveaux et émergents, l'EIT lancera de nouvelles CCI dans des domaines prioritaires choisis sur la base de critères évaluant, entre autres, leur pertinence par rapport aux priorités stratégiques d'Horizon Europe, ainsi que leur potentiel et la valeur ajoutée que pourrait apporter le recours au modèle de l'EIT. Le lancement de nouvelles CCI tiendra compte de la planification stratégique d'Horizon Europe et du budget alloué à l'EIT pour la période 2021-2027. Les critères de sélection applicables aux partenariats européens, définis à l'annexe III du [règlement Horizon Europe], seront inclus dans l'appel à propositions relatif aux CCI et leur respect sera apprécié au cours de l'évaluation.

La liste des domaines prioritaires pour les futures CCI figure à l'annexe 1A du présent PSI.

Sur la base d'une proposition du comité directeur de l'EIT et d'une analyse de celle-ci, il est proposé de lancer en 2022 une première CCI consacrée aux secteurs de la culture et de la création, à la suite de la publication d'un appel à propositions en 2021. Ce domaine prioritaire présente la plus grande complémentarité avec les huit CCI qui ont déjà été lancées par l'EIT, ainsi qu'avec les domaines prioritaires potentiels d'autres partenariats européens qui seront lancés dans le cadre d'Horizon Europe. Les secteurs de la culture et de la création se caractérisent par un fort potentiel de croissance, de nombreuses initiatives au niveau de la population et un attrait important pour les citoyens. Ils sont fortement ancrés dans leur écosystème local et régional. Toutefois, ils restent très fragmentés et leurs innovateurs et créateurs d'entreprises ne possèdent pas les compétences nécessaires en matière d'entrepreneuriat et d'innovation. Une CCI, grâce à sa démarche d'intégration du triangle de la connaissance, à sa perspective à long terme et à son approche territorialisée, constituerait le meilleur moyen de remédier à ces obstacles. Une fiche résumant les défis des secteurs de la culture et de la création et l'incidence attendue de la future CCI figure à l'annexe 1B du présent PSI.

Compte tenu du budget proposé pour l'EIT, une deuxième nouvelle CCI pourrait être lancée en 2025 à la suite de la publication d'un appel en 2024, moyennant une modification de l'annexe 1A pour y ajouter un ou plusieurs nouveaux domaines prioritaires. Le ou les domaines prioritaires seront choisis à la lumière des propositions du comité directeur de l'EIT. Ces propositions tiendront compte des domaines prioritaires qui seront définis dans la planification stratégique des activités de recherche et d'innovation d'Horizon Europe et des critères fixés pour la sélection des partenariats européens, en particulier l'ouverture, la transparence, la valeur ajoutée européenne, la cohérence et les synergies. Les critères de sélection des nouvelles CCI seront alignés sur ceux d'Horizon Europe. Ils soutiendront également la concrétisation des priorités stratégiques de l'UE, telles que les missions et les objectifs de développement durable. Une ou plusieurs autres nouvelles CCI pourraient être sélectionnées au cas où des fonds supplémentaires viendraient s'ajouter au budget de l'EIT.

L'EIT:

- renforcera les écosystèmes d'innovation en continuant à aider les CCI existantes à relever les défis mondiaux grâce à l'intégration du triangle de la connaissance;
- définira les domaines d'une collaboration inter-CCI sur des thèmes présentant un intérêt sur les plans stratégique et politique et encouragera un renforcement de cette collaboration;
- veillera à ce que les CCI élaborent et mettent en œuvre une stratégie visant à mettre en place une collaboration et des synergies avec les partenariats européens pertinents et avec d'autres initiatives et programmes pertinents de l'Union;
- veillera à ce que les CCI appliquent une approche inclusive visant à renforcer leurs relations avec les acteurs de l'innovation aux niveaux national, régional et local;
- veillera à ce que les activités du PRI de l'EIT débouchent sur une incidence régionale accrue et soient pleinement intégrées dans les stratégies pluriannuelles des CCI;
- lancera de nouvelles CCI dans certains domaines thématiques d'importance stratégique, en commençant par une CCI consacrée aux secteurs de la culture et de la création en 2022.

3.2. Soutenir la capacité d'innovation de l'enseignement supérieur

Grâce au modèle d'intégration du triangle de la connaissance, l'EIT a contribué à combler le fossé persistant entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. En particulier, l'EIT constitue un outil essentiel pour le développement du capital humain par l'accent spécifique qu'il place sur l'éducation à l'esprit d'entreprise. Cependant, l'incidence de l'EIT reste limitée aux partenaires des CCI.

Pour soutenir l'innovation plus largement, les établissements d'enseignement supérieur européens doivent être innovants et entrepreneuriaux dans leur approche de l'éducation, de la recherche et de leurs relations avec les entreprises et l'écosystème d'innovation local au sens large, y compris la société civile.

Transformer les établissements d'enseignement supérieur en organisations plus innovantes et plus entrepreneuriales nécessite une stratégie claire, un cadre méthodologique et l'engagement de ressources. Compte tenu de son expérience, l'EIT est idéalement placé pour soutenir le développement des capacités entrepreneuriales et d'innovation des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre d'Horizon Europe.

L'EIT, par l'intermédiaire des CCI, réalisera de manière ouverte et ciblée des activités visant à accroître la capacité d'innovation dans l'enseignement supérieur afin d'intégrer un plus grand nombre d'établissements d'enseignement supérieur dans les chaînes de valeur et les écosystèmes de l'innovation. Ces activités compléteront l'action de l'EIT en matière d'éducation et feront partie intégrante des activités d'intégration du triangle de la connaissance des CCI, notamment en les rendant plus ouvertes et accessibles aux organisations non partenaires des CCI. L'incidence de l'EIT ira ainsi au-delà des CCI et contribuerait à la mission essentielle de l'EIT consistant à stimuler une croissance

économique et une compétitivité durables en renforçant la capacité d'innovation des États membres, conformément aux objectifs d'Horizon Europe visant à promouvoir les compétences entrepreneuriales et d'innovation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, et notamment à augmenter les capacités des établissements d'enseignement supérieur dans toute l'Europe.

Le soutien de l'EIT reposera sur des initiatives stratégiques telles que les cadres HEInnovate⁴ et RIIA⁵, qui ont fait la preuve de leur valeur dans un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur et d'États membres dans l'ensemble de l'UE. L'EIT concevra les activités d'appui en étroite collaboration avec la Commission afin d'assurer la cohérence et la complémentarité avec les activités pertinentes d'Horizon Europe, d'Erasmus et d'autres programmes. Les modalités détaillées du processus de mise en œuvre et de réalisation seront encore développées et affinées au cours des trois premières années et feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation durant cette phase pilote avant un déploiement à plus grande échelle.

L'EIT jouera un rôle de pilotage et de coordination dans la mise en œuvre et le suivi des activités qui seront menées par les CCI. Il accordera une attention particulière à l'existence d'une approche inclusive destinée à attirer des établissements d'enseignement supérieur autres que les partenaires des CCI, à l'adoption d'une démarche interdisciplinaire et intersectorielle et à la création de liens avec la stratégie de spécialisation intelligente de la Commission européenne, les plateformes thématiques concernées et le PRI de l'EIT.

L'EIT établira un lien entre son soutien au développement de la capacité d'innovation dans l'enseignement supérieur et le label EIT, qui est actuellement attribué aux programmes éducatifs des CCI. En particulier, les établissements d'enseignement supérieur participants pourront être associés à l'utilisation du label EIT. L'EIT élargira aussi le label EIT aux activités d'apprentissage tout au long de la vie qui concernent un groupe cible plus large d'étudiants, d'apprenants adultes et d'établissements (y compris les établissements d'EFPI) extérieurs aux CCI. L'application du label au-delà de la communauté de l'EIT aura un effet plus structurant à tous les niveaux (individu, programme et établissement).

L'EIT ciblera en particulier les établissements d'enseignement supérieur de pays innovateurs modérés et modestes et d'autres régions peu performantes qui souhaitent renforcer leur empreinte sur l'innovation et leurs stratégies de spécialisation intelligente. Il consacrera à cette mesure au moins 25 % du budget total alloué à ces activités.

⁴ HEInnovate est un cadre stratégique élaboré par la Commission européenne et l'OCDE. Il offre aux établissements d'enseignement supérieur une méthodologie leur permettant de définir les domaines dans lesquels la capacité d'innovation devrait encore être développée et de concevoir des stratégies et des actions adéquates afin d'obtenir les effets souhaités. HEInnovate se fonde sur des données méthodologiques solides, avec huit domaines de développement des capacités: direction et gouvernance; transformation numérique; capacité organisationnelle; enseignement et apprentissage de l'entrepreneuriat; préparation des entrepreneurs et soutien à ceux-ci; échange de connaissances; internationalisation; et mesure de l'incidence. L'OCDE a publié un certain nombre de rapports par pays fondés sur HEInnovate, voir la série d'études sur les compétences de l'OCDE à l'adresse <https://www.oecd-ilibrary.org/education/>.

⁵ Le cadre d'évaluation de l'incidence sur l'innovation régionale (*Regional Innovation Impact Assessment framework*, RIIA) a été mis au point par la Commission européenne en tant que première étape pour orienter l'évaluation de l'incidence des universités sur l'innovation par l'élaboration d'études de cas fondées sur des éléments mesurables. L'évaluation de l'impact sur l'innovation, par exemple au moyen du cadre en question, pourrait éventuellement être reliée à des instruments de financement fondés sur les performances en matière d'innovation au niveau régional, national ou de l'UE.

L'EIT:

- concevra et lancera, en coopération avec la Commission, des activités visant à soutenir le développement de la capacité d'innovation dans l'enseignement supérieur, qui seront mises en œuvre par l'intermédiaire des CCI, à partir de 2021;
- mettra en place un programme de sensibilisation afin d'encourager les établissements d'enseignement supérieur des pays innovateurs modérés et modestes à développer leurs capacités d'innovation;
- fournira aux établissements d'enseignement supérieur participants des orientations, une expertise et un encadrement spécifiques;
- renforcera et élargira la portée du label EIT au-delà des CCI pour inclure les établissements d'enseignement supérieur participant à l'action.

3.3. Activités transversales de l'EIT

(1) Communication

L'EIT renforcera sa communication et sa visibilité. Avec un nombre croissant de CCI et une nouvelle action en faveur du développement entrepreneurial des établissements d'enseignement supérieur, l'EIT redoublera d'efforts pour accroître sa reconnaissance en tant que marque de qualité pour l'innovation. Cette gestion de la marque et cette communication accrue sont essentielles, en particulier à l'égard des citoyens, car les innovations provenant de l'EIT contribuent à démontrer l'incidence concrète des investissements de l'UE par l'intermédiaire du programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation. L'EIT appliquera une stratégie améliorée en matière de marque à l'égard de ses principales parties prenantes (établissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche, entreprises, etc.) dans tous les États membres et au-delà, conformément à l'approche de la communication relative à Horizon Europe.

Afin d'assurer une diffusion plus large et une meilleure compréhension des possibilités offertes par l'EIT, celui-ci étudiera la possibilité de renforcer les orientations et l'assistance concernant les aspects liés à la participation aux CCI de l'EIT dans toute l'Europe, en s'appuyant sur les réseaux d'information européens existants.

Afin de garantir qu'une large communauté d'acteurs des différentes composantes du triangle de la connaissance aux niveaux européen, national, régional et local est informée de l'ensemble des appels de l'EIT (et des CCI) et des projets financés, ces derniers apparaîtront également sur le portail européen relatif aux possibilités de financement et aux appels d'offres («Funding and Tender Opportunities»), dans le cadre d'Horizon Europe.

L'EIT organisera des réunions régulières du groupe des représentants des États membres, ainsi que des services connexes de la Commission, au moins deux fois par an, afin de garantir une communication et un flux d'informations appropriés avec les États membres et au niveau de l'UE, et de les tenir informés des performances et des résultats des activités financées par l'EIT. Le groupe des représentants des États membres veillera également à fournir un soutien approprié pour établir un lien entre les activités financées par l'EIT et les initiatives et programmes nationaux, y compris le cofinancement national potentiel de ces activités.

L'EIT continuera à organiser le forum des parties prenantes de l'EIT et la remise des prix de l'EIT afin de promouvoir les interactions avec les acteurs européens du triangle de la connaissance et de reconnaître la valeur des entrepreneurs et innovateurs les plus prometteurs en Europe.

L'EIT continuera à diriger la communauté des diplômés de l'EIT⁶ et à et lui fournir des orientations stratégiques (en collaboration avec le conseil des anciens étudiants de l'EIT) afin d'optimiser son incidence entrepreneuriale et sociétale et de favoriser la participation continue de ses membres aux activités financées par l'EIT. Au cours de la période 2021-2027, la communauté continuera de croître et inclura également les anciens étudiants participant aux actions qui soutiennent les capacités d'innovation des établissements d'enseignement supérieur.

(2) Recenser et partager les bonnes pratiques avec les parties prenantes

L'EIT joue un rôle essentiel dans la diffusion des bonnes pratiques et des enseignements tirés. Les CCI et les projets soutenant les capacités entrepreneuriales et d'innovation des établissements d'enseignement supérieur constituent une source précieuse d'informations probantes et d'apprentissage expérimental pour les décideurs, en fournissant des exemples de bonnes pratiques et un soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de l'UE dans leurs domaines thématiques.

Jusqu'à présent, les bonnes pratiques et les enseignements tirés des CCI n'ont pas été suffisamment codifiés ni diffusés de manière efficace. En tant que partenaire apportant un soutien aux décideurs et à l'ensemble de la communauté de l'innovation en matière de connaissances, l'EIT continuera à développer son rôle d'institut d'innovation en mesure de détecter, d'analyser, de codifier et de partager les pratiques innovantes, les enseignements tirés et les résultats des activités financées par l'EIT (éducation et formation, soutien à l'innovation, soutien à l'entrepreneuriat), ainsi que de favoriser l'adoption de ces pratiques à plus grande échelle. Cette activité s'appuiera sur les liens et les synergies avec les autres initiatives menées dans le cadre du [pilier «Europe innovante»] de la [proposition Horizon Europe].

(3) Coopération internationale

Dans le cadre du règlement EIT, l'EIT s'efforcera de renforcer l'impact de ses activités grâce à la coopération internationale et coordonnera les activités internationales des CCI qu'il finance. Son orientation sera étroitement liée aux objectifs pertinents de la politique industrielle de l'Union européenne ainsi qu'à ses priorités en matière de recherche et d'innovation; l'apport d'une valeur ajoutée européenne sera également recherché.

Dans le cadre de sa coopération internationale, l'EIT se concentrera, en consultation avec la Commission, sur la recherche de solutions efficaces pour répondre aux problématiques sociétales mondiales, en contribuant aux initiatives internationales pertinentes et aux objectifs de développement durable, en garantissant l'accès aux talents et en améliorant l'offre et la demande de solutions innovantes. L'EIT et les CCI planifieront et exécuteront leurs activités internationales en étroite collaboration avec la Commission, conformément à l'approche adoptée dans le cadre d'Horizon Europe et à d'autres politiques pertinentes de l'UE, et sous la supervision du comité directeur de l'EIT.

⁶ La communauté des diplômés de l'EIT réunit des entrepreneurs et des acteurs du changement qui ont participé à un programme d'éducation ou d'entrepreneuriat organisé par une CCI. Elle représente un réseau de plus de 5 000 membres.

L'EIT:

- renforcera sa visibilité grâce à une stratégie de marque améliorée à l'égard des principales parties prenantes dans les États membres;
- garantira la visibilité du soutien de l'Union européenne;
- étudiera la possibilité d'utiliser les réseaux d'information existants de l'UE et d'assurer la coordination de leurs activités afin de fournir de meilleurs conseils et orientations aux partenaires potentiels des CCI de l'EIT;
- organisera des réunions régulières du groupe des représentants des États membres afin d'assurer une communication et un flux d'informations efficaces avec les États membres;
- améliorera la visibilité de son action auprès des citoyens et de sa communauté d'acteurs par l'intermédiaire du forum des parties prenantes, de la remise des prix de l'EIT et des diplômés de l'EIT;
- recensera, codifiera et partagera de manière efficace les enseignements tirés et les bonnes pratiques résultant des activités financées par l'EIT; nouera le dialogue avec les autorités des États membres de l'UE, au niveau tant national que régional, en instaurant un dialogue structuré et en coordonnant les efforts, afin de définir, de partager et de diffuser les bonnes pratiques et les enseignements tirés;
- définira les grandes lignes de la coopération internationale de l'EIT et des CCI sous la supervision du comité directeur de l'EIT, conformément à la stratégie de la Commission en matière de coopération internationale dans le domaine de la recherche et de l'innovation, et en consultation avec les services de la Commission concernés.

3.4. Garantir une action efficace

La présente section comprend un certain nombre de mesures visant à adapter et à améliorer le fonctionnement actuel de l'EIT et des CCI. Un comité directeur de l'EIT efficace et stratégique supervisera la mise en œuvre de ces mesures au niveau de l'EIT et fournira les incitations et le contrôle nécessaires, notamment dans le cadre du processus d'attribution des fonds, afin de garantir leur mise en œuvre par les CCI.

(4) Modèle opérationnel des CCI

L'EIT contrôlera les CCI et leur fournira des orientations opérationnelles sur la conformité avec les principes de bonne gestion, les principes et critères définis pour les partenariats européens dans le règlement «Horizon Europe», ainsi que sur l'alignement sur les priorités d'Horizon Europe, afin d'optimiser leurs performances et leur incidence.

Les mesures garantissant l'ouverture constante des CCI et la transparence au cours de la mise en œuvre seront améliorées, notamment en prévoyant des dispositions communes pour les nouveaux membres apportant une valeur ajoutée aux partenariats. Les CCI gèreront également leurs activités de manière totalement transparente. Elles resteront des partenariats dynamiques auxquels de nouveaux partenaires, dont une part croissante de PME, pourront adhérer sur la base de l'excellence et de l'intérêt stratégique. Afin de limiter la concentration des financements et de garantir que les activités des CCI bénéficient d'un vaste réseau de partenaires, la procédure liée à l'élaboration du plan d'entreprise (y compris la définition des priorités, la sélection des activités et l'allocation des fonds) sera rendue plus transparente et inclusive. Enfin, les CCI augmenteront la part des appels, en particulier pour les projets

d'innovation ouverts aux tiers. Toutes ces mesures augmenteront le nombre d'entités participantes associées aux activités des CCI. Enfin, les CCI devraient rendre compte de la participation de nouveaux partenaires dans leurs rapports réguliers.

Les CCI opérant tout au long de la chaîne de valorisation de l'innovation, elles garantiront un équilibre approprié entre les activités d'éducation, d'entrepreneuriat et d'innovation dans leur plan d'entreprise. Les activités des CCI seront mises en œuvre au moyen d'une structure légère, efficiente et présentant un bon rapport coût-efficacité, qui devrait permettre de réduire autant que possible les frais administratifs et généraux. L'EIT veillera à ce que les CCI atteignent leurs effets escomptés au moyen d'un large éventail d'activités, définies dans les plans d'entreprise des CCI, qui soutiennent efficacement la réalisation de leurs objectifs.

Les engagements de chaque partenaire des CCI tout au long de la durée contractuelle de l'initiative seront assurés par un suivi régulier des contributions effectives des partenaires par rapport aux engagements initiaux. L'EIT veillera à ce que les CCI disposent d'un système de gestion des risques au cas où certains partenaires ne seraient pas en mesure de respecter leurs engagements initiaux.

L'EIT:

- veillera à ce que les CCI appliquent des principes d'ouverture et de transparence stricts, notamment en ce qui concerne la sélection de nouveaux partenaires et la procédure d'élaboration des plans d'entreprise;
- veillera à ce que la mise en œuvre des CCI respecte pleinement les exigences respectives découlant du règlement «Horizon Europe»;
- garantira un équilibre approprié dans les plans d'entreprise entre les activités au sein du triangle de la connaissance;
- veillera à ce que les CCI réduisent le plus possible leurs frais administratifs;
- assurera l'adaptation des huit CCI existantes en vue du respect des nouveaux critères de mise en œuvre d'Horizon Europe pour les partenariats européens.

(5) *Modèle de financement des CCI*

Grâce à un modèle de financement léger et simplifié, l'EIT renforcera l'incidence des CCI et la contribution de ces dernières à la réalisation des objectifs du programme «Horizon Europe». Afin d'accroître la valeur ajoutée de son soutien, l'EIT adaptera son modèle de financement. Il mettra en œuvre des améliorations dans quatre domaines principaux.

Premièrement, l'EIT introduira un taux de cofinancement afin de relever les niveaux des investissements privés et publics. L'adaptation du modèle de financement facilitera la transition des CCI vers la viabilité financière. Elle les incitera à diminuer progressivement, pendant la durée des accords-cadres de partenariat, la part de financement de l'EIT dans leur plan d'entreprise, tout en augmentant le niveau des co-investissements provenant de sources autres que l'EIT. Des taux de cofinancement fixes dégressifs seront applicables à toutes les phases du cycle de vie des CCI (démarrage, lancement, développement, fin de la subvention de l'EIT), comme indiqué ci-dessous.

	Démarrage	Lancement	Développement	Fin de la subvention de
--	-----------	-----------	---------------	-------------------------

				l'EIT
Années	1 – 4	5 – 7	8 – 11	12 - 15
Taux de cofinancement de l'EIT	Jusqu'à 100 %	Jusqu'à 80 %	Jusqu'à 70 %	50 % à l'année 12, avec une diminution de 10 % par an

Figure 4: taux de cofinancement de l'EIT 2021-2027

Deuxièmement, le processus d'octroi des subventions actuellement utilisé sera davantage axé sur des performances et des résultats compétitifs et le recours à des subventions pluriannuelles. Le comité directeur de l'EIT fournira davantage d'incitations aux CCI, en particulier en fonction de leurs performances individuelles, afin de garantir le niveau d'incidence le plus élevé. L'EIT modifiera donc ses dispositions en matière de financement concurrentiel afin d'en améliorer l'impact dans le cadre d'Horizon Europe.

Troisièmement, l'EIT appliquera des règles strictes en vue de renforcer le mécanisme d'examen avant l'expiration des sept premières années de fonctionnement des CCI. Cet examen à mi-parcours, devant bénéficier de l'appui d'experts externes, devrait être conforme aux bonnes pratiques internationales et aux critères d'Horizon Europe en matière de suivi et d'évaluation des partenariats européens, et intervenir avant l'expiration de la période initiale de sept ans. À l'issue de cet examen, le comité directeur décidera soit de poursuivre la contribution financière à une CCI, soit d'y mettre fin (et donc ne pas proroger l'accord-cadre de partenariat avec cette CCI) et de réaffecter les ressources à des activités plus performantes.

Enfin, l'EIT poursuivra ses efforts de simplification afin d'alléger la charge administrative inutile⁷ des CCI, en permettant la mise en œuvre de leur plan d'entreprise annuel et de leur stratégie pluriannuelle de manière souple et efficiente. Il s'agira notamment d'utiliser des montants forfaitaires ou des coûts unitaires pour les activités pertinentes des CCI. En outre, afin d'assurer une meilleure planification des ressources, en particulier des activités d'innovation, ainsi que de renforcer l'engagement et de favoriser les investissements à long terme de la part des partenaires participant aux activités des CCI, l'EIT signera des conventions de subvention pluriannuelles avec les CCI, le cas échéant, dans le cadre des accords-cadres de partenariat correspondants. Ces conventions de subvention pluriannuelles ne devraient pas excéder trois ans.

L'EIT:

- mettra en œuvre un nouveau modèle de financement destiné à encourager la participation des partenaires des CCI;
- améliorera en permanence le modèle de financement en simplifiant les pratiques des CCI en matière d'établissement de rapports et, lorsque cela semble approprié, signera des conventions de subvention pluriannuelles avec les CCI dans le contexte des accords-cadres de partenariat correspondants;
- adaptera le processus d'attribution concurrentielle des subventions pour

⁷ En particulier, les rapports annuels sur les activités complémentaires des CCI seraient supprimés, comme le recommande la Cour des comptes dans son rapport spécial de 2016 (recommandation 1, p. 51).

récompenser les performances et les résultats;

- renforcera l'examen complet des performances de chaque CCI avant l'expiration de leur 7^e année d'activité pour justifier une décision du conseil directeur concernant la poursuite ou la cessation du soutien financier qui leur est apporté, conformément au cadre d'Horizon Europe pour les partenariats européens.

(6) *Relation de l'EIT avec les CCI après la résiliation de l'accord-cadre de partenariat*

Sous réserve d'une étude approfondie indépendante réalisée en étroite coopération avec la Commission, d'ici la fin de 2023, l'EIT définira ses relations avec les CCI qui cesseront de recevoir des subventions au cours de la période de programmation 2021-2027. Sous réserve d'une conclusion positive de l'examen final, l'EIT peut conclure avec chaque CCI un «protocole de coopération» visant à maintenir la coopération après la résiliation de l'accord-cadre de partenariat. Ce protocole devrait inclure, entre autres, les droits et obligations liés:

- à l'utilisation de la marque EIT, à la participation à la remise des prix de l'EIT et à d'autres initiatives organisées par l'EIT;
- à l'utilisation du label EIT pour les programmes d'éducation et de formation;
- à la participation aux appels concurrentiels de l'EIT pour les activités entre CCI et les services partagés;
- aux relations avec la communauté des diplômés de l'EIT.

L'EIT:

- développera les principes généraux relatifs aux relations avec les CCI après l'expiration de l'accord-cadre de partenariat, conformément au cadre d'Horizon Europe pour les partenariats européens;
- conclura, sous réserve d'un examen final positif et de la décision du comité directeur de l'EIT, des protocoles de coopération avec les CCI afin qu'elles restent des membres actifs de la communauté de l'EIT.

3.5. Synergies et complémentarités avec d'autres programmes

S'appuyant sur son large champ d'action et sur son rôle spécifique, l'EIT est bien placé pour créer des synergies et assurer la complémentarité avec d'autres programmes ou instruments de l'UE, notamment en renforçant son soutien aux CCI dans leurs activités de planification et de mise en œuvre. La liste ci-dessous présente des exemples concrets de programmes/fonds dans lesquels l'EIT contribuera à la mise en place de synergies à moyen et à long terme au-delà d'Horizon Europe.

Erasmus

- Erasmus et l'EIT établiront des synergies entre leurs communautés respectives. La coopération sera axée sur l'accès des étudiants Erasmus relevant des établissements d'enseignement supérieur partenaires des CCI aux cours d'été des CCI ou à d'autres activités de formation pertinentes (par exemple, sur la gestion en matière d'entrepreneuriat et d'innovation), ainsi que sur l'établissement de contacts avec le réseau des anciens étudiants des CCI.

- Les activités de coopération peuvent également inclure la fourniture de formations par l'EIT/les CCI au personnel universitaire (provenant de tous les établissements d'enseignement supérieur, au-delà des CCI) pour les programmes intégrant l'entrepreneuriat et l'innovation, ainsi que l'expérimentation, l'adoption et l'application à plus grande échelle des pratiques innovantes mises au point au sein des réseaux Erasmus (par exemple, les alliances de la connaissance entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises) par les CCI et inversement.
- Des synergies seront créées, dans la mesure du possible, avec l'initiative «Universités européennes» afin de contribuer à intégrer les activités éducatives de l'EIT et d'obtenir un impact systémique.

Programme pour une Europe numérique

- Les centres de co-implantation des CCI collaboreront avec les pôles européens d'innovation numérique afin de soutenir la transformation numérique de l'industrie et des organisations du secteur public.
- La façon dont les infrastructures et les capacités développées au sein du programme pour une Europe numérique (par exemple, les bases de données et les bibliothèques d'algorithmes d'intelligence artificielle; les centres de compétence pour le calcul à haute performance dans les États membres) peuvent être utilisées par les CCI en matière d'éducation et de formation, ainsi qu'à des fins expérimentales et de démonstration dans des projets d'innovation, sera examinée.

Fonds de la politique de cohésion (en particulier le Fonds européen de développement régional et le Fonds social européen)

- Les CCI de l'EIT, par l'intermédiaire de leurs centres de co-implantation et de leurs entités du PRI, encourageront la coopération régionale et transrégionale entre les acteurs du triangle de la connaissance (éducation, recherche, entreprises) et les autorités de gestion, en exploitant les synergies avec la coopération interrégionale et les investissements tout au long des chaînes de valeur dans les domaines prioritaires connexes liés à la spécialisation intelligente, ainsi que les travaux des plateformes thématiques de spécialisation intelligente. L'EIT étudiera également la possibilité de contribuer aux initiatives de développement des compétences au titre des fonds de la politique de cohésion par l'échange de bonnes pratiques.
- Les CCI de l'EIT favoriseront la collaboration avec les plateformes de spécialisation intelligente, en particulier les projets dans le cadre desquels une collaboration a été mise en place avec les autorités de gestion des fonds de la politique de cohésion, afin de faciliter les synergies entre les ressources de l'EIT, les fonds de la politique de cohésion et d'autres programmes européens, nationaux et/ou régionaux.

InvestEU

- Les CCI de l'EIT s'efforceront de collaborer avec la plateforme de conseil InvestEU en vue d'apporter un soutien et une assistance techniques aux entreprises soutenues par les CCI pour la préparation, l'élaboration et la mise en œuvre de projets.
- Les CCI de l'EIT contribueront à alimenter le portail InvestEU afin de rapprocher les investisseurs des entreprises soutenues par les CCI, en étroite collaboration avec les services de la Commission.

Europe créative

- Le nouveau programme «Europe créative» sera particulièrement pertinent pour les activités d'une future CCI consacrée au secteur de la culture et de la création. De fortes synergies et complémentarités seront développées avec le programme dans des domaines tels que les compétences créatives, les emplois et les modèles d'entreprise.

Programme en faveur du marché unique (COSME)

- Les CCI s'efforceront de coopérer avec le réseau Entreprise Europe (EEN) et ses groupes sectoriels afin de faciliter la coopération entre entreprises, les transferts de technologie et les partenariats d'innovation pour les entrepreneurs souhaitant développer leurs activités dans l'ensemble de l'UE et au-delà. Les organisations de l'EEN promouvront les activités des CCI de l'EIT auprès de leurs PME clientes. L'EIT étudiera la possibilité de coopérer avec les programmes de mobilité pour les nouveaux entrepreneurs afin d'améliorer leurs compétences entrepreneuriales.

4. RESSOURCES

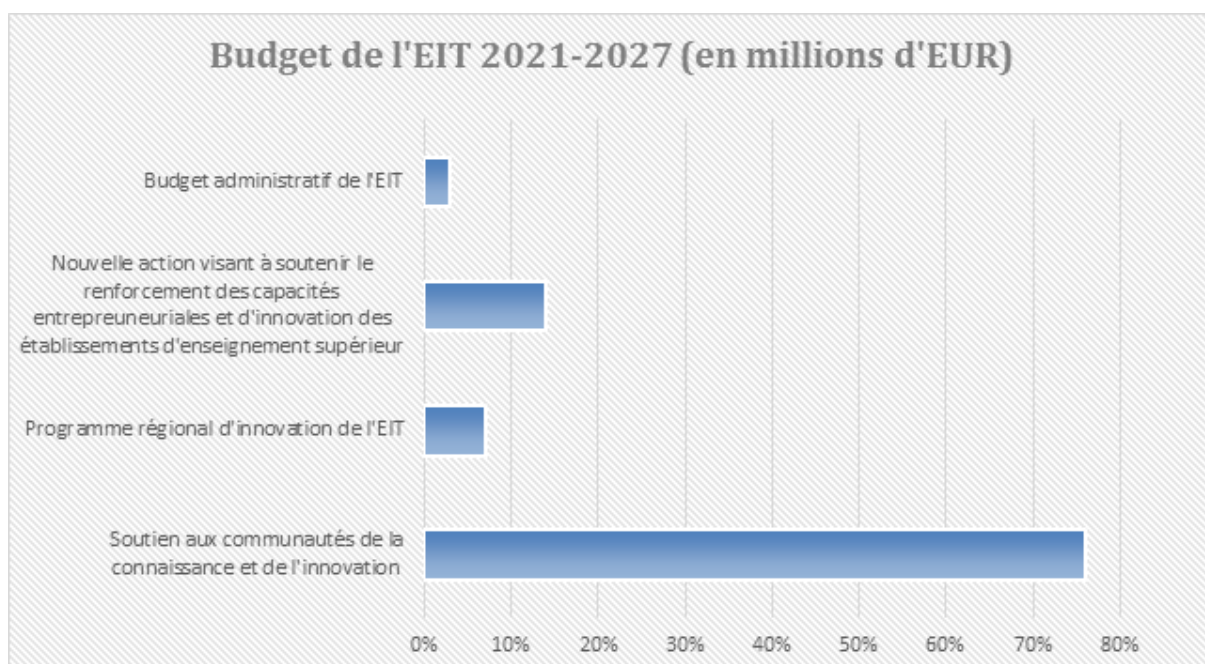
4.1. Besoins budgétaires

Les besoins budgétaires de l'EIT au cours de la période 2021-2027 s'élèvent à [3 000] millions d'EUR et portent sur trois grands postes de dépenses: 1) les dépenses des huit CCI existantes (reflétant le fait que, pour trois d'entre elles, les accords-cadres de partenariat arriveront à expiration en 2024) et le lancement de deux nouvelles CCI (en 2022 et 2025); 2) le lancement d'une nouvelle action de soutien et de coordination de l'EIT; et 3) les dépenses administratives.

Quelque [2 500] millions d'EUR (soit 83,3 % du budget total de l'EIT) sont prévus pour financer les CCI existantes et nouvelles; ce montant comprend [200] millions d'EUR pour le programme régional d'innovation. Grâce à l'introduction d'un taux de cofinancement, les CCI devraient mobiliser [1 500] millions d'EUR supplémentaires provenant d'autres sources publiques et privées. Le budget consacré au lancement de deux nouvelles CCI (en 2022 et 2025, respectivement) s'élèvera à environ [300] millions d'EUR. Si un budget devait venir s'ajouter à celui de l'EIT, ce dernier pourrait également lancer d'autres CCI.

L'EIT lancera une nouvelle action de soutien pour contribuer à renforcer les capacités entrepreneuriales et d'innovation des établissements d'enseignement supérieur. Cette action nécessitera des services horizontaux de gestion et de suivi des projets. Environ [400] millions d'EUR du budget de l'EIT (max. 14 %) sont nécessaires pour mettre en œuvre ces activités, dont [120] millions d'EUR seront consacrés à la phase de démarrage (trois premières années) et le reste à la phase d'expansion (quatre dernières années).

L'EIT continuera d'être une organisation légère et dynamique. Les frais administratifs, couvrant les frais de personnel et les dépenses administratives, opérationnelles et en infrastructure nécessaires, augmenteront, mais ne dépasseront pas en moyenne 3 % du budget de l'EIT. Une partie des dépenses administratives est couverte par la Hongrie par la mise à disposition gratuite d'espaces de bureaux jusqu'à la fin de 2029. Sur cette base, les frais administratifs s'élèveront dès lors à quelque 73 millions d'EUR pour la période 2021-2027. La ventilation du budget est présentée ci-dessous:



4.2. Incidence (suivi et évaluation)

La mesure de l'incidence de l'EIT sera améliorée en permanence au cours de la prochaine période de programmation, en tenant compte des enseignements tirés et de l'expérience acquise jusqu'à présent. L'EIT appliquera un cadre d'évaluation, d'établissement de rapports et de suivi garantissant la cohérence avec l'approche globale adoptée pour Horizon Europe, tout en veillant à assurer la flexibilité. En particulier, les retours d'information entre la Commission, l'EIT et les CCI seront améliorés afin de répondre aux objectifs de manière cohérente et efficiente.

Évaluation

Les évaluations périodiques des activités de l'EIT, y compris celles gérées par l'intermédiaire des CCI, seront effectuées par la Commission conformément aux dispositions du règlement EIT et du règlement «Horizon Europe». Ces évaluations porteront sur l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée européenne des activités de l'EIT, y compris les CCI. Elles seront fondées sur des évaluations externes indépendantes et alimenteront les évaluations globales à mi-parcours et ex post d'Horizon Europe. En outre, chaque CCI fera l'objet d'un examen approfondi par l'EIT avant la fin des 7^e et 14^e années de fonctionnement au titre des accords-cadres de partenariat.

Rapports et suivi

L'établissement de rapports au sujet des performances opérationnelles des CCI et le suivi de ces dernières, ainsi que leurs résultats, constitueront une mission essentielle de l'EIT et seront mis en œuvre en coopération avec les services internes communs d'Horizon Europe. Le système d'établissement de rapports et de suivi pour les CCI sera intégré dans le système global de suivi d'Horizon Europe, notamment par la mise en œuvre de modèles de données communs, y compris la collecte de données. La Commission participera à la conception conjointe de tous les indicateurs et outils d'impact et de suivi pertinents élaborés ou appliqués par l'EIT afin de garantir la compatibilité et la cohérence avec le système global de suivi d'Horizon Europe, y compris les principaux chemins d'impact, le cadre de critères pour les

partenariats européens et le processus de planification stratégique. Par ailleurs, l'EIT prendra en compte le déploiement de la méthodologie relative au radar de l'innovation dans le programme «Horizon Europe» et examinera la manière dont les CCI pourraient utiliser ce radar pour améliorer ses activités de suivi.

Dans l'ensemble, il incombera à l'EIT de veiller au suivi régulier des performances opérationnelles des CCI et d'adapter en permanence ses systèmes de suivi conformément au cadre de suivi et d'établissement de rapports d'Horizon Europe pour les partenariats européens et en coopération avec les services internes communs d'Horizon Europe. Les résultats de ce suivi seront pris en compte dans les processus de planification des activités des CCI et dans le processus décisionnel de l'EIT en ce qui concerne la répartition du budget et l'élaboration des accords-cadres de partenariat avec les CCI en tant que bénéficiaires.

Les activités de l'EIT, y compris celles gérées par l'intermédiaire des CCI, devraient avoir

- (1) *une incidence sur l'économie/l'innovation*, en influençant la création et la croissance des entreprises, ainsi que la création de nouvelles solutions innovantes pour relever les défis mondiaux, créer des emplois directs et indirects et mobiliser d'autres investissements publics et privés;
- (2) *une incidence scientifique et éducative* en renforçant le capital humain dans la recherche et l'innovation, en améliorant les compétences liées à l'innovation et à l'entrepreneuriat, au niveau tant individuel qu'organisationnel, et en favorisant la diffusion des connaissances et l'innovation ouvertement au sein de la société;
- (3) *une incidence sociétale*, en répondant aux priorités politiques de l'UE dans les domaines du changement climatique, de l'énergie, des matières premières, de la santé ou de l'alimentation au moyen de solutions innovantes et de la participation des citoyens et des utilisateurs finaux, ainsi qu'en renforçant l'adoption de solutions innovantes dans ces domaines au sein de la société.

Le tableau ci-dessous fournit la liste non exhaustive des indicateurs de gestion et de leurs objectifs qui devraient faire l'objet d'un suivi par l'EIT en 2021-2027. Ces indicateurs fournissent les principales orientations en matière d'intrants et de résultats pour le suivi de la réalisation des principaux objectifs de l'EIT pour la période 2021-2027, comme la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat grâce à une meilleure éducation, le renforcement de l'incidence et de l'ouverture au niveau régional à l'égard des partenaires et acteurs potentiels, et l'apport de nouvelles solutions innovantes au marché pour répondre aux défis mondiaux.

Des indicateurs supplémentaires, y compris des indicateurs d'impact sociétal dans les domaines d'activité des CCI, seront élaborés par l'EIT en collaboration avec la Commission, conformément à l'élaboration du cadre d'indicateurs du programme Horizon Europe, et refléteront l'approche globale pour les partenariats européens en vue de contribuer à l'incidence scientifique, économique et sociétale. Dans l'ensemble, l'alignement des indicateurs d'impact sur Horizon Europe aura pour but de suivre les progrès accomplis au fil du temps dans la réalisation des objectifs fixés. Cela permettra de disposer d'une base de données comparatives sur les résultats et les effets produits par les CCI par rapport au reste du programme. L'EIT veillera également à ce que le système de suivi rende compte des progrès réalisés en ce qui concerne les activités propres au modèle CCI, comme l'intégration du triangle de la connaissance et les compétences entrepreneuriales. Ces indicateurs supplémentaires auront pour objectif de suivre les progrès accomplis et les effets au fil du temps. Par exemple, les indicateurs relatifs aux activités de l'EIT liées à l'éducation (y

compris celles qui soutiennent les capacités des établissements d'enseignement supérieur) contrôleront l'acquisition de compétences en matière de capital humain (à court terme), les conditions de carrière (à moyen terme) et de travail (à long terme), la participation des établissements d'enseignement supérieur et le renforcement de leurs capacités (à court terme) ou le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans les écosystèmes d'innovation locaux et leurs performances (à moyen et à long terme).

Indicateurs de gestion de l'EIT	Valeur cible pour 2023 (ligne de référence 2020)	Valeur cible pour 2027 (ligne de référence 2020)
Nombre d'entités/organisations participant aux activités de l'EIT et des CCI	Hausse de 20 %	Hausse de 50 %
Nombre d'innovations (produits et services) lancées sur le marché	1 500	4 000
Établissements d'enseignement supérieur participant aux activités de l'EIT et des CCI	300, dont 100 dans le cadre de la nouvelle action sur l'éducation	750, dont 450 dans le cadre de la nouvelle action sur l'éducation
Nombre d'étudiants participant aux activités éducatives de l'EIT et des CCI	10 000	30 000
Nombre de jeunes pousses bénéficiant d'un soutien	300	700
Cofinancement des CCI	700 millions d'EUR	1 500 millions d'EUR
Nombre d'entités/organisations participant aux activités de l'EIT et des CCI en provenance de régions autres que les régions où se trouvent les centres de co-implantation des CCI	Hausse de 50 %	Hausse de 100 %

L'EIT veillera à ce que les données qu'il collecte au moyen de son système de suivi interne, y compris les résultats des CCI, soient pleinement intégrées dans le système global de gestion des données du programme Horizon Europe. Il veillera à ce que des informations détaillées résultant de son processus de suivi et d'évaluation soient mises à disposition en temps utile et soient accessibles dans une base de données électronique commune sur la mise en œuvre d'Horizon Europe. En outre, l'EIT veillera à ce que des rapports spécifiques soient établis sur les incidences quantitatives et qualitatives, y compris sur les contributions financières engagées et effectivement apportées.

L'EIT:

- améliorera ses systèmes de suivi actuels et mettra en place un cadre d'établissement de rapports et de suivi comprenant des indicateurs d'impact,

aligné sur les principaux chemins d'impact du [programme Horizon Europe];

- assurera un suivi régulier des performances opérationnelles des CCI et des réalisations, résultats et progrès accomplis conformément au [cadre d'Horizon Europe];
- garantira la mise au point des indicateurs sociétaux spécifiques dans les domaines d'activité des CCI et leur suivi régulier, conformément au cadre d'Horizon Europe relatif à l'impact sociétal;
- veillera à l'établissement de rapports sur les incidences quantitatives et qualitatives, y compris sur les contributions financières;
- garantira l'accès aux résultats et aux données relatives aux projets des CCI et les intégrera dans le système global de gestion et de communication des données du programme Horizon Europe.

5. ANNEXE 1A

Domaines prioritaires pour le lancement de nouvelles communautés de la connaissance et de l'innovation.

1. Secteur de la culture et de la création

6. ANNEXE 1B

FICHE D'INFORMATION SUR LA COMMUNAUTÉ DE LA CONNAISSANCE ET DE L'INNOVATION «SECTEUR DE LA CULTURE ET DE LA CRÉATION»

(7) Le défi

Le secteur de la culture et de la création peut apporter une solution horizontale à toute une série de défis émergents, qui ont un caractère permanent, et peuvent être abordés dans le cadre d'activités de recherche et d'innovation. Ces défis peuvent être regroupés en quatre piliers: 1) la créativité, la diversité culturelle et les valeurs des Européens; 2) l'identité et la cohésion européennes; 3) l'emploi, la résilience économique et la croissance intelligente en Europe; et 4) l'Europe en tant qu'acteur mondial.

La créativité et la diversité culturelle des Européens dépendent de l'existence d'un secteur de la culture et de la création solide et résilient. Toutefois, ce secteur, notamment le secteur audiovisuel ou celui de la musique, est confronté à un certain nombre de difficultés du fait de la concurrence accrue des acteurs mondiaux et du passage au numérique.

- Les producteurs, les distributeurs, les diffuseurs, les salles de cinéma et tous les types d'organisations culturelles doivent innover pour attirer de nouveaux publics.
- Le manque de compétences entrepreneuriales et transversales dans le secteur de la culture et de la création⁸ concerne tant les sous-secteurs émergents que les secteurs très matures qui font l'objet d'une transformation numérique profonde. Ces compétences sont nécessaires à l'innovation et revêtent une importance cruciale compte tenu de l'évolution du marché du travail que connaît le secteur.

Les problématiques sociétales liées à **l'identité et la cohésion européennes** peuvent généralement être décrites comme un manque de «passerelles» reliant les différentes parties de la société, y compris les différents territoires. Il s'agit notamment de problèmes liés à l'exclusion sociale, à la nécessité d'établir des liens interculturels plus étroits et de développer un sentiment d'appartenance commune fondé sur notre diversité culturelle et notre patrimoine commun, qui pourrait être traités par une participation communautaire accrue, par des innovations sur le plan de la conception, de l'architecture et de l'utilisation des espaces publics, ainsi que par une innovation sociale induite par la culture. Plus précisément:

⁸ Les études culturelles et créatives dans les universités européennes sont principalement axées sur la «partie créative» et leurs diplômés ne sont pas toujours prêts à entrer sur le marché du travail moderne en raison de leur manque de compétences transsectorielles (entrepreneuriales, numériques, de gestion financière). En ce qui concerne les établissements d'enseignement supérieur, l'UE est à la traîne par rapport aux États-Unis en ce qui concerne les études de communication et la formation aux médias (alors que les universités de l'UE obtiennent de meilleurs résultats dans des disciplines plus traditionnelles telles que l'art et le design ou les arts du spectacle).

- La coopération entre les chercheurs ainsi qu'entre la recherche et l'industrie est limitée; la coordination des efforts en matière de R&D et le partage des méthodes, des résultats et des bonnes pratiques sont insuffisants. En outre, la plupart des recherches dans le secteur de la culture et de la création n'ont pas été traduites, ce qui entraîne des doublons, car il est fréquent que les chercheurs n'aient pas connaissance de projets similaires.
- Le niveau d'intégration des groupements créatifs et des pôles d'innovation est insuffisant.
- Une part importante des priorités régionales liées à la spécialisation intelligente en Europe font référence à la culture sous différents angles (par exemple, le patrimoine culturel, les industries créatives, etc.). Compte tenu du rôle important de la culture et de la créativité pour le développement économique et social des villes et des régions, et de leur capacité à contribuer à résoudre les problèmes de disparité en Europe, le potentiel que représente la CCI consacrée au secteur de la culture et de la création est élevé.

Parmi les défis liés à **l'emploi, la résilience économique et la croissance intelligente en Europe** figurent notamment des questions économiques telles que le chômage (en particulier le chômage des jeunes) et la concurrence mondiale.

- Le marché est très concentré: environ 50 % du chiffre d'affaires total et de la valeur ajoutée est réalisé en Allemagne, au Royaume-Uni et en France.
- Les industries européennes sont confrontées à la numérisation et à la mondialisation, ainsi qu'à l'incidence considérable de ces dernières sur la manière dont les artistes produisent et diffusent leurs œuvres et s'adressent à leur public. L'effondrement des marchés des DVD, les nouvelles attentes des consommateurs et l'influence que conservent les studios américains parallèlement à la montée en puissance des géants mondiaux du numérique comme Amazon, iTunes, Google et Netflix ont eu des répercussions sur la chaîne de valeur traditionnelle.

Enfin, le rôle de **l'Europe en tant qu'acteur mondial** inclut la nécessité de renforcer la diffusion des contenus culturels créés en Europe. L'Europe doit rester compétitive dans la course mondiale pour la création de nouvelles technologies dans le domaine du numérique (telles que l'intelligence artificielle, IdO, la chaîne de blocs) pour lesquelles le secteur de la culture et de la création est une source majeure de contenus, de produits et de services à l'échelle mondiale. Par ailleurs, à l'échelle mondiale, ce secteur (design, architecture, etc.) contribue activement au développement durable et favorise l'innovation verte, tandis que le contenu culturel (littérature, films et arts) peut sensibiliser les citoyens aux problèmes écologiques et informer l'opinion publique.

(8) Pertinence et impact

Une CCI de l'EIT consacrée au secteur de la culture et de la création – avec son approche globale et intégrée – contribuera à relever tous les défis susmentionnés. En couvrant la quasi-totalité des secteurs de notre vie, de notre société et de notre économie, cette CCI aura une incidence économique et sociétale très élevée, en ouvrant des perspectives stratégiques pour l'innovation sur les plans économique, technologique et social.

Les innovations fondées sur la culture et la créativité stimulent la compétitivité européenne, soit directement en créant de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois, soit indirectement, en apportant des avantages transsectoriels à l'ensemble de l'économie, en améliorant la qualité de vie et en augmentant l'attractivité de l'Europe. Le secteur de la culture et de la création est de plus en plus considéré comme une nouvelle source de croissance et d'emplois intelligents, durables et inclusifs; il emploie déjà plus de 12 millions de personnes dans l'UE, ce qui représente 7,5 % de l'emploi total dans l'UE.

La contribution de la culture et de la créativité à l'innovation ne se limite pas à l'incidence directe du secteur de la culture et de la création, l'innovation de manière globale étant de plus en plus axée sur des facteurs non technologiques tels que la créativité, la conception et les nouveaux processus organisationnels ou modèles commerciaux. En particulier, les branches du secteur de la culture et de la création dotées de chaînes de valeur distinctes (musique, design, mode, audiovisuel, jeux vidéo, architecture, ...) ont une forte capacité d'innovation sur le plan économique et sont en mesure de stimuler l'innovation dans d'autres secteurs de l'économie.

La culture et la participation aux activités culturelles ont une incidence directe sur le bien-être des citoyens. Le secteur de la culture et de la création renforce les valeurs sociétales que sont l'identité, la démocratie et la participation des citoyens. La culture contribue grandement à renforcer le sentiment d'appartenance à l'Europe, où la diversité représente un atout. Cela revêt une importance fondamentale pour favoriser la résilience, l'accès social, la cohésion de la société, la lutte contre la radicalisation et l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que pour faire face aux incertitudes politiques et au besoin d'unité de l'Europe.

Une CCI de l'EIT consacrée au secteur de la culture et de la création favorisera les possibilités de mise en réseau, la collaboration, la cocréation et le transfert de savoir-faire entre le secteur éducatif, la recherche et le monde des entreprises, au sein du secteur de la culture et de la création et avec d'autres secteurs de la société et de l'économie. Elle catalysera les initiatives ascendantes et descendantes aux niveaux régional, national et de l'UE. Elle mettra en place les conditions-cadres nécessaires à la création et à l'expansion de nouveaux projets d'écosystèmes innovants. Elle fournira aux chercheurs et aux étudiants dans de nombreuses disciplines (notamment les arts, les sciences humaines, le commerce, les sciences sociales et les sciences exactes appliquées), ainsi qu'aux entrepreneurs du secteur de la culture et de la création et d'autres secteurs, les connaissances et aptitudes requises pour développer des solutions innovantes et pour transformer celles-ci en nouvelles opportunités commerciales. Elle permettra de renforcer l'enrichissement mutuel avec d'autres secteurs économiques et industriels, en agissant comme un accélérateur d'innovation.

(9) Synergies et complémentarités avec les initiatives existantes

Une CCI consacrée au secteur de la culture et de la création viendrait compléter un certain nombre d'autres initiatives de l'Union, ainsi que des États membres. Les principales synergies attendues au niveau de l'UE sont présentées ci-dessous.

Une CCI consacrée au secteur de la culture et de la création devrait permettre de mettre en place des synergies fortes avec les initiatives pertinentes au titre du programme Horizon

Europe, en particulier au titre du pilier II avec le pôle [Société inclusive et sûre] et ses domaines d'intervention sur le patrimoine culturel et la démocratie. Une future CCI pourrait également fournir des données horizontales précieuses sur les différentes activités à mener dans le cadre du pôle [Numérique et industrie], notamment en ce qui concerne les technologies de fabrication dans lesquelles la nécessité de développer de nouveaux produits dépend fortement du secteur de la culture et de la création. En outre, elle pourrait compléter efficacement d'autres volets du programme Horizon Europe, l'action de l'EIT Digital et les actions prévues dans le cadre d'autres programmes de l'UE tels que InvestEU, le programme pour une Europe numérique ou les fonds de la politique de cohésion.

Le nouveau programme «Europe créative» sera extrêmement pertinent pour les activités de la CCI consacrée au secteur de la culture et de la création. Le programme sélectionne des volets et des appels spécifiques reflétant certains des défis déjà mentionnés auxquels le secteur est confronté (par exemple, les compétences et l'emploi des créateurs, les modèles commerciaux, etc.) et il convient de développer de fortes synergies et complémentarités. Toujours dans le cadre du programme «Europe créative», et dans le contexte d'un accès limité au financement pour le secteur de la culture et de la création, des synergies pourraient être mises en place avec le mécanisme de garantie en faveur des secteurs de la culture et de la création, un mécanisme financier visant à renforcer les projets culturels et créatifs en fournissant une couverture d'assurance aux intermédiaires financiers.

La plateforme de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) sur la modernisation de l'industrie a recensé un certain nombre de stratégies en matière de R&I axées sur le secteur de la culture et de la création et examine de nouveaux liens entre les atouts locaux, les marchés potentiels et les défis de société grâce à la participation d'un large éventail d'acteurs entrepreneuriaux. En particulier, la promotion de nouveaux partenariats entre les organismes de recherche, les entreprises et les pouvoirs publics est une priorité majeure des stratégies S3, requérant la mise en place de nouvelles plateformes collaboratives.

Conclusion

Une CCI de l'EIT consacrée au secteur de la culture et de la création est la plus adaptée pour relever les grands défis économiques et sociétaux susmentionnés. La créativité est un moteur essentiel de l'innovation et une CCI consacrée au secteur de la culture et de la création a la capacité de libérer le potentiel de la créativité fondée sur la culture et de contribuer au renforcement de la compétitivité et de la croissance intelligente de l'Europe.

Une CCI de l'EIT consacrée au secteur de la culture et de la création:

- réduira la fragmentation du paysage de l'innovation dans le secteur de la culture et de la création en favorisant la création d'écosystèmes d'innovation permettant de relier les acteurs et les réseaux dans les différents secteurs et disciplines aux niveaux local, régional, national et de l'UE;
- formera la prochaine génération d'innovateurs dans le secteur de la culture et de la création en les dotant des compétences entrepreneuriales et techniques nécessaires pour se développer dans un environnement en mutation rapide;
- contribuera à la mise en place des conditions-cadres adéquates pour faire en sorte

que les idées débouchent sur de nouveaux développements technologiques et des innovations sociales qui amélioreront la qualité de vie et profiteront aux citoyens de l'UE;

- favorisera la création et le développement de nouveaux projets dans le secteur de la culture et de la création en mobilisant les investissements et l'engagement à long terme du secteur des entreprises;
- créera des synergies avec les CCI existantes, ainsi qu'avec d'autres partenariats, initiatives et programmes européens visant à stimuler l'innovation dans d'autres secteurs de l'économie que celui de la culture et de la création;
- renforcera la position de l'UE en tant qu'acteur mondial du secteur de la culture et de la création, en tirant parti de la créativité et de la diversité culturelle des Européens.